



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

DE L'EST FRANCILIEN • MEAUX

Livret Sélection Passerelles

Année 2023-2024



Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Est Francilien

bureau@ifmkef.fr | 01 85 84 03 30 | www.ifmkef.fr

SOMMAIRE

- I - LES MODALITÉS D'ADMISSION
- II - CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
- III- LES MODALITÉS D'EXAMEN
- IV- RESULTATS & MODALITÉS DE CONFIRMATION
- V - DOSSIER MÉDICAL
- VI – FRAIS DE SCOLARITÉ ET MODALITÉS DE RÉGLEMENT
- VII – AIDE FINANCIÈRE
- VIII – APPRENTISSAGE
- IX – LOCAUX & ENSEIGNEMENT

I - LES MODALITÉS D'ADMISSION

Pour l'année universitaire 2024/ 2025, l'IFMKEF pourra accueillir :

- 1 étudiant étranger, candidat extra communautaire (art.27),
- 2 étudiants issus de la sélection passerelle, titulaire d'un DE, d'une licence STAPS ou d'un master (art.25),

Ainsi que :

- Au minimum 29 étudiants sélectionnés par les UFR des Universités ayant conventionnées avec l'IFMKEF:
 - USPN Université La Sorbonne Paris Nord pour des étudiants issus de PASS et LAS;
 - UPEM Marne-la-Vallée pour des étudiants issus de LAS;
 - URCA, Reims pour des étudiants issus de PASS ou LAS ;
 - UPEC, Paris Créteil pour des étudiants LAS majeure Santé ;
 - Université de Paris Descartes pour des étudiants L1 STAPS.
- Des étudiants sportifs de Haut Niveau

II - CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

La période d'inscription se déroule du 2 janvier au 26 avril 2024 (pour les art.27) et jusqu'au 17 mai (pour les art.25) :

Vous êtes invité à remplir tous les champs du formulaire d'inscription sur notre site internet et y charger toutes les pièces attendues :

- Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Copies des titres et diplômes
- Une photo d'identité récente
- Le paiement en carte bleue de 150€ à effectuer sur le site.

+ Spécifique aux art.27 :

- Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculosquelettique, neuromusculaire, cardiorespiratoire, vasculaire et interne) ainsi que le dossier d'évaluation continue.
- La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents demandés précédemment.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra pas être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

III- LES MODALITÉS D'EXAMEN

Epreuves de sélection des ART. 25 :

L'admissibilité se fait sur **dossier** et l'admission sur **entretien oral**.

Tous les dossiers seront étudiés le Jeudi 23 mai 2024.

Le résultat de la sélection des dossiers sera transmis par mail le vendredi 24 mai 2024. Les candidats sélectionnés pourront se présenter à l'oral d'admission.

L'entretien oral, le Mardi 4 juin, d'une durée de 30 mins au maximum, il permettra d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription. L'épreuve est notée sur 20 points.

Epreuves de sélection des ART. 27 :

L'admissibilité se fait via une **épreuve écrite anonyme** et l'admission via une **épreuve de mise en situation clinique** couplée à un **entretien oral**.

Tous les dossiers seront étudiés le Lundi 13 mai 2024.

Le résultat de la sélection des dossiers sera transmis par mail le jour même.

Toutes les épreuves de sélection auront lieu sur la journée du Mardi 4 juin 2024.

L'épreuve écrite, d'une durée d'1h30, est composée de questions de culture générale.

L'épreuve de mise en situation pratique porte sur un sujet de rééducation appliqué à une situation clinique et consiste en :

- l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel masso-kinésithérapique, dont le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le jury;
 - la réalisation d'un examen clinique, d'un diagnostic et d'une intervention masso-kinésithérapique en lien avec le cas clinique, en salle de travaux pratiques.
- D'une durée d'1h30 dont 30mins de préparation, elle est notée sur 20 points et évaluée par le même jury que l'épreuve orale.

L'épreuve orale, consiste en un entretien en langue française, d'une durée de 30 mins au maximum. Cette épreuve doit permettre d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription. Elle est notée sur 20 points.

IV- RESULTATS & MODALITÉS DE CONFIRMATION

Jury et résultats :

Le jury composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

Les résultats sont transmis uniquement par mail, aucun résultat ne sera délivré par téléphone :

Publication des résultats définitifs : le 8 juillet 2024

Modalités de confirmation et d'inscription :

Les candidats figurant sur la liste principale sont contactés par ordre de classement et doivent dans les 10 jours ouvrés signifier, par accord écrit, leur acceptation d'inscription à l'IFMK EF en renvoyant leur fiche d'inscription. Passé ce délai, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.

Une fois la fiche d'inscription renvoyée par mail à bureau@ifmkef.fr vous recevrez alors un lien pour finaliser votre inscription sur notre plateforme.

Désistements à la formation:

Tout désistement devra faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, par lettre recommandée avec AR. Le montant du remboursement est de :

- 50% de l'acompte, en cas de désistement intervenant sous les 10 jours après l'acceptation de la place par le candidat ;
- Passé le délai de 10 jours ouvrés après acceptation de la place par le candidat : aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué, le reste des frais de scolarité ne sera pas dû.
- Tout désistement intervenant après le 8 août 2023 implique le versement total de la scolarité.

Nota: aucun désistement à la sélection ne donnera lieu à un quelconque remboursement.

V- DOSSIER MÉDICAL

L'admission définitive en formation de Masseur-kinésithérapeute est subordonnée:

- À la production, au plus tard la semaine précédant la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec la profession de masseur-kinésithérapeute ;
- À la production, le jour de la rentrée, d'un **certificat médical de vaccinations et d'immunisation conforme à la réglementation en vigueur** : La diphtérie - La poliomyélite - Le tétanos - L'hépatite B (cf fiche de vaccination obligatoire, ci-dessous);

Attention:

- Il est vivement recommandé de se mettre à jour des vaccinations dès l'inscription dans le parcours de sélection compte tenu des délais potentiels entre les vaccinations et l'immunisation ; **la mise à jour des vaccins et de l'immunisation contre l'hépatite B (qui peut nécessiter plusieurs injections) étant obligatoires avant le départ en stage.**
- Toute personne ne répondant pas aux conditions fixées par l'arrêté du 2 août 2013, ne pourra pas partir en stage ;
- La fiche de vaccination doit également préciser que la vaccination par le BCG a été effectuée ainsi qu'un test tuberculique.
- La vaccination COVID et ses rappels sont essentiels à l'entrée aux études paramédicales dont la formation en Masso Kinésithérapie.

Devant une recrudescence des cas de rougeole en France, il est également conseillé de prendre contact avec votre médecin traitant afin de vérifier la mise à jour du vaccin ROR.

FICHE DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

NOM : Né(e) le :
 Prénom : FILIERE : Masso-kinésithérapie

DIPHTERIE, TETANOS, POLIO

Nombre d'injections effectuées :

Dernier Rappel effectué : / /

| Nom du vaccin | Date | N° Lot |
|---------------|------|--------|
| | | |

HEPATITE B, selon les conditions définies par l'arrêté du 2 août 2013 :

3 vaccins avec sérologie Ac anti-HBS

Si Ac Anti-HBS <100U/ML, dosage anti HBc + antigène HBs, joindre obligatoirement la photocopie de la sérologie

| Nom du vaccin | Date | N° Lot |
|---------------|------|--------|
| | | |

BCG

| Vaccin intradermique ou Monovax [®] | Date | N° Lot |
|--|------|--------|
| | | |

Test tuberculinique même ancien

| IDR à la tuberculine | Date | Résultat en mm |
|----------------------|------|----------------|
| | | |

Vaccination COVID

| Nom du vaccin | Date | Nombre d'injection |
|---------------|------|--------------------|
| | | |

Je soussigné(e), Dr certifie avoir pris connaissance des modalités vaccinales et d'immunisation obligatoires pour les étudiants en filière de santé, et atteste que :

M. (nom de l'étudiant) est à jour de la totalité des conditions.

OUI NON

FAIT A :

LE :

Signature et cachet du Médecin

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

VI - FRAIS DE SCOLARITÉ ET MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Le montant des frais de scolarité pour l'année 2024-2025 est de 9 150€ dont 300€ de frais de constitution de dossier, souscription à la Responsabilité Civile Professionnelle de la MACSF obligatoire et adhésion au Bureau des étudiants.

Plusieurs modalités de règlement vous seront proposées.

VII – AIDE FINANCIÈRE

Le financement total de la formation n'est pas pris en charge par la région. Vous pouvez en fonction de l'imposition avoir accès à **la bourse Sanitaire et Sociale du Conseil Régional d'Ile de France**. Pour en faire la demande ou la simulation rendez vous sur :

<https://www.iledefrance.fr/bourse-des-formations-sanitaires-et-sociales-faites-votre-demande>

Le numéro de matricule de l'école est le 3r774r

VIII – APPRENTISSAGE

A partir de la deuxième année, l'IFMKEF propose de suivre la formation en contrat d'apprentissage, ce qui permet à l'étudiant de faire prendre en charge le coût de sa formation par la région et de bénéficier d'un salaire par la structure d'accueil.

L'IFMKEF en développant ses partenariats propose à ces étudiants des rencontres avec de potentiels maîtres d'apprentissage au travers de journée comme le **Jobdating** et en amont des ateliers de recherche et de rédaction de CV et lettre de motivation avec notre CFA partenaire ADAFORSS.

IX – LOCAUX & ENSEIGNEMENT

- Depuis la rentrée 2021, L'IFMKEF a pris ses quartiers aux Saisons de Meaux
3 avenue Roland Moreno, 77124 Chauconin-Neufmoutiers



En transport en commun, depuis la Gare de Meaux

Bus | **Ligne N**
 Arrêt Les Saisons de Meaux RD5

Bus | **Ligne D**
 Arrêt Les Saisons de Meaux

Bus | **Ligne 20**
 Arrêt Cité technique

Bus | **Ligne 9**
 Arrêt Cité technique

Bus | **Ligne 777**
 Arrêt Centre Commercial

En voiture :

- **En provenance de Meaux**

- Prendre la D603 en direction de Chauconin- Neufmontiers
- Sortie Centre Commercial SAISONS DE MEAUX (ENTRÉE SUD) aller vers le parking rouge, prendre la porte accès restaurants et monter un étage.

- **En provenance de Claye Souilly**

- Prendre la N3
- Au rond-point en arrivant sur MEAUX, prendre la 3ème sortie en direction de CREGY-LES-MEAUX
- Au 2nd rond-point, prendre la 1ère sortie à droite vers D5
- Sortie CENTRE COMMERCIAL SAISONS DE MEAUX (ENTRÉE NORD) parking rouge, prendre la porte accès restaurants et monter un étage.

- **En provenance de Paris et l'A4**

- Après le péage, prendre la sortie vers A140 en direction de MEAUX / QUINCY-VOISINS
- Continuer sur la D1005
- Au rond-point prendre la 1ère sortie à droite vers D5
- Sortie CENTRE COMMERCIAL SAISONS DE MEAUX (ENTRÉE NORD) parking rouge, prendre la porte accès restaurants et monter un étage.

X – INFOS UTILES & CONTACTS



Dates importantes :

Soirée présentation IFMK EF – visio –
Mardi 30 Janvier 2024 (18h30-20h30)

Journée Portes Ouvertes à l'IFMK EF
Samedi 23 mars 2024 de 9h-12h

Les cours se déroulent du mardi au vendredi, de 8h30 à
19h30 (Exceptionnellement quelques lundis ou samedis).

Les locaux :

- **5 salles neuves et entièrement équipées :**
3 salles de TP, 2 salles de cours
Chaque salle est équipée:
Ecran tactile LCD connecté
Caméra, distributeur SHA et essui main
+ dans les salles de TP:
8 tables de massage, fauteuil roulant,
matériel de rééducation
 - 1 local BDE
 - 1 Agora cafétériamicro-ondes, fontaine à eau, distributeur snack

L'équipe administrative de l'IFMK EF

Martial DELAIRE, Directeur

Aurore HERMANT, Attachée de Direction
Responsable de la Vie étudiante, Stages

Delphine DELATTE, Assistante
Responsable RH et Evaluations

Sabine JEREZECK, Assistante
Responsable Accueil et Maintenance



Si vous souhaitez communiquer
avec le BDE :

Bdeamk20@gmail.com

Ou visitez leur Insta : @bdeamk20